



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

3ème SLALOM KIMMEL

27 et 28 mai 2023

Zone Industrielle de THAL DRULINGEN A SARRE UNION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise le 3ème Slalom Automobile KIMMEL les 27 et 28 mai 2023, dans la zone industrielle de THAL DRULINGEN, à SARRE-UNION, avec le concours de la SMAB.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2023 et le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est 2023.

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Grand Est sous le numéro 13 en date du 21/02/2023** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 155 en date du 21/02/2023.

Organisateur technique

Nom : SMAB
Président : Jean-Claude Rieger
Adresse : 7, allée des hêtres, 67320 DRULINGEN
Tél : 06 80 72 02 67
Mail : jc.rieger@yahoo.fr

Organisateur administratif

Nom : ASAC Moselle
Président : Bernard Vogel
Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY
Tél : 06 80 03 28 48
Mail : bernard.vogel@hotmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabrice Van WONTERGHEM	1183	03/14
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Jean WAMBACH	3030	03/06
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gérald LAURENT	2310	03/14
Directeur de Course	David CLAUDE	221403	03/08
Directeur de Course Adjoint	Frédéric PATOU	5195	03/06
Organisateur Technique	Jean-Claude RIEGER	167042	03/06
Commissaire Technique Responsable	Michel LORRAIN	105082	03/04
Commissaire Technique	Gérard PROTOIS	1906	03/21
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Fabienne SCHOLLER	43874	03/23
Chronométrateur	Evelyne HOFFMANN	252900	03/23
Classements	Thierry STOECKLE	3500	03/05
	Nancy GIETZENDANNER	220615	03/18

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements le vendredi 1^{er} mai 2023.

Clôture des engagements le mardi 23 mai 2023 à Minuit.

Publication de la liste des engagés : mercredi 24 mai 2023.

Vérifications Administratives :

- Samedi 27 mai 2023 de **15h00 à 19h00**, Accueil au bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, Thal Drulingen
- Dimanche 28 mai 2023 de **7h30 à 8h30**, Accueil au bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, Thal Drulingen

Vérifications Techniques :

- Samedi 27 mai 2023 de **15h15 à 19h15**, Centre de contrôle technique DEKRA Thal-Drulingen
- Dimanche 28 mai 2023 de **7h45 à 8h45**, Centre de contrôle technique DEKRA Thal-Drulingen

	DIMANCHE 15 mai 2022	Lieux
1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	7h45	Bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL Zone industrielle de THAL-DRULINGEN
Reconnaitances Pédestre du Parcours	8h45 à 9h15	Parking Ets KIMMEL
Briefing aux Concurrents Obligatoire	9h15	Devant le bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux Essais Chronométrés	9h15	Tableau d'affichage parc concurrents devant le bâtiment DEKRA
Essais non Chronométrés	<u>9h30 à 10h45</u>	Parking Ets KIMMEL
Essais Chronométrés	<u>11h00 à 12h00</u>	Parking KIMMEL
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	12h30	Tableau d'affichage parc concurrents devant le bâtiment DEKRA
1^{ère} Manche de Course	<u>14h00 à 15h00</u>	Parking Ets KIMMEL
2^{ème} Manche de Course	<u>15h15 à 16h15</u>	Parking Ets KIMMEL
3^{ème} Manche de Course	<u>16h30 à 17h30</u>	Parking Ets KIMMEL
Affichage des Résultats Provisoires	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	Tableau d'affichage dans le parc concurrents devant le bâtiment DEKRA
Remise des Prix	18h00	Dans le bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 28 mai 2023, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, sur le tableau d'affichage du parc des concurrents devant le bâtiment DEKRA.

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition, sous peine d'exclusion d'office dans les paddocks.

Remise des prix vers 18h, devant le bâtiment DEKRA.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit du directeur de course sera remis au contrôle administratif contre émargement.

En cas de prêt d'un véhicule, accord écrit du propriétaire pour participer à la compétition.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage STUTZMANN, 55, route de Phalsbourg, 67260 SARRE UNION. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront être en possession, d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité, et seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 28 mai à 8h45.

Les séances de vérifications du Dimanche 28 mai de 7h30 à 8h45 sont réservées aux concurrents non disponibles le Samedi 27 mai et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur. (Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée dans le parc des concurrents après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement, le 1^{er} mai 2023, à l'adresse suivante :

**ASAC Moselle, Monsieur Max GAILLARD, 84, rue de Diesen, 57890 PORCELETTE
(Tél 06 70 29 26 61)**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le mardi 23 mai à Minuit.**

Prix de l'engagement :

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 200€ + 3€ pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 203€**

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : **100€ + 3€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 103€**
- Pilote licencié **ASAC Moselle ou SMAB** : 80€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 83€**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2023, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom délivré par la FFSA, valable uniquement pour le 3ème Slalom Kimmel du 27 mai au 28 mai 2023, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC – Classic.

Le montant de celui-ci est de 45 € à additionner au montant de l'engagement. Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **110 dont 40 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC, Classic..**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

4.2P. EHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

Publicité obligatoire : Team KIMMEL

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le slalom KIMMEL se déroulera en trois manches de course sur un parcours de 1000m. Chaque concurrent effectuera deux tours du parcours, soit 2000m par manche. Le slalom est tracé autour du bâtiment Euro Tyre des Ets KIMMEL. Le plan du parcours figure en annexe du présent règlement.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents et remorques seront situés en face du bâtiment Euro Tyre des Ets KIMMEL, de l'autre côté de la rue, sur le site KIMMEL Lavage, et à côté du bâtiment de contrôle technique DEKRA, situé en face du bâtiment Euro Tyre, de l'autre côté de la route. Il sera accessible le Samedi 27 mai 2023 à partir de 14h30.

Dans le parc concurrents, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course et de son véhicule d'assistance une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les différentes communications à l'attention des concurrents seront affichées sur le tableau d'affichage dans le parc concurrents devant le bâtiment DEKRA.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à l'accueil du bâtiment Euro Tyre de 7h00 à 19h.

Téléphone : 03/88/01/14/20

Centre de secours le plus proche : Hôpital Sainte Catherine, à Saverne, Téléphone : 03/88/71/67/67

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE PROCEDURES DE DEPART

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc d'arrivée.

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « d'arrivée » (positionnée après la cellule d'arrivée) entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Course qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée.....**Pénalité de 2 secondes par quille**
- Non respect des limites de la piste.....**Pénalité de 2 secondes**
- Chicane manquée ou erreur de tracé.....**Non prise en compte de la manche**
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée.....**10 secondes de pénalité**
- Ordre de passage non respecté dans la manche.....**5 secondes de pénalité**
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée.....**Disqualification par le collègue**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
 - 1 classement général féminin,
-

- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque groupe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe à la meilleure dame.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu à l'intérieur du bâtiment Euro Tyre dimanche 28 mai vers 18H00. Les concurrents qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.
